



Québec, le 28 janvier 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a récemment annoncé des mesures additionnelles afin de mieux soutenir le milieu scolaire. L'une d'entre elles consistait en la détermination de savoirs essentiels ou, plus précisément, des apprentissages à prioriser d'ici la fin de l'année scolaire.

La détermination des apprentissages prioritaires revêt un caractère exceptionnel. Elle a été effectuée, car les conditions d'apprentissages ont pu être affectées en raison de la crise sanitaire. Rappelons que chaque programme d'études est le fruit d'un processus complexe lors duquel experts et partenaires sont appelés à collaborer pour constituer un ensemble cohérent et significatif pour la formation des élèves. En ce sens, dans le contexte actuel, cette priorisation vise principalement à aider les enseignants dans leurs choix pédagogiques.

À cet égard, les documents disponibles sur le site l'[École ouverte](#) soutiennent la planification de l'enseignement afin de cibler les apprentissages prioritaires auxquels il est important de consacrer du temps d'ici la fin de l'année scolaire pour favoriser le cheminement des élèves. Tant pour le primaire que pour le secondaire, ces documents sont accompagnés de progressions des apprentissages adaptées à l'année scolaire en cours. Ces progressions, qui sont des outils de travail bien connus des enseignants, ont été surlignées en jaune pour faire ressortir les apprentissages prioritaires.

La priorisation a été établie pour les matières suivantes : langue d'enseignement, langue seconde, mathématique, science et univers social. Quant aux autres matières et contenus obligatoires, rappelons que ceux-ci doivent continuer à faire l'objet d'enseignements, mais qu'il appartient aux enseignants de déterminer les contenus à prioriser.

Ces documents ne se substituent pas aux programmes d'études déjà en vigueur. Si le contexte le permet, les enseignants peuvent aussi aller au-delà des apprentissages ciblés.

Nous tenons par ailleurs à réitérer notre confiance envers le professionnalisme des enseignants, lesquels demeurent les personnes les mieux placées pour répondre aux besoins de leurs élèves et juger du développement de leurs compétences.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le sous-ministre,'.

Alain Sans Cartier